



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Déclaration liminaire FO ESR à la FSSCT du CSA MESR du 27 janvier 2023

Cette première séance de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du CSAMESR se tient dans un contexte bien particulier.

Le gouvernement a décidé d'engager une épreuve de force pour tenter de faire passer sa contre réforme des retraites, contre la totalité des organisations syndicales de salariés et contre la volonté de plus de deux millions de manifestants le 19 janvier.

Les manœuvres de ce gouvernement pour présenter cette réforme comme nécessaire, et avantageuse pour certains, convainc bien peu de monde. Le message de Stanislas Guerini aux agents de la Fonction publique, sur leur adresse personnelle d'administré, vantant « *un projet de justice, d'équilibre et de progrès* » irrite plus qu'il ne convainc : il est commode d'utiliser les moyens de l'État pour justifier la réforme gouvernementale. Cette propagande est inacceptable !

L'intersyndicale nationale des confédérations et des organisations de jeunesse appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier, à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, y compris par la grève, et à préparer des assemblées générales pour discuter des poursuites de la mobilisation.

Comme les confédérations, FO ESR considère que si le gouvernement s'entête, et bien ce sera le blocage du pays. La grande majorité des salariés y est prête : ils savent que c'est ce qui fera plier le gouvernement, c'est pourquoi FO ESR invite à organiser partout les AG pour discuter et décider des suites, notamment de la reconduction de la grève après le 31 !

Cette contre réforme concerne pleinement notre formation spécialisée : qui peut prétendre qu'il n'y aura pas de conséquences sur la santé des personnels s'ils peuvent travailler jusqu'à 70 ans ?

Pour la santé des personnels, cette réforme doit être retirée !

Les élections professionnelles ont renforcé la représentativité de Force Ouvrière dans la Fonction publique qui devient le deuxième syndicat sur les trois versants et consolide sa position de première organisation à l'Etat. FO ESR renforce sa position dans l'enseignement supérieur et la recherche en progressant de plus d'un point. Tous ces résultats confortent notre organisation dans les mandats qu'elle porte.

Cette première séance, c'est aussi la mise en place de la formation spécialisée qui remplace le CHSCT ministériel. A cette occasion FO ESR tient à rappeler son opposition à la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, loi qui s'applique aujourd'hui concernant la fin des CHSCT et leur remplacement par cette formation spécialisée. La première conséquence de cette transformation, c'est que la formation spécialisée n'est pas appelée à adopter son règlement intérieur mais à faire des propositions pour la partie qui la

.../...

concerne, au CSA dans sa formation plénière, qui se réunira pour la première fois le 10 février.

A l'occasion de cette première séance FO ESR tient à dire au ministère que notre mandat est clair : nous refusons que cette nouvelle instance ne devienne une chambre d'enregistrement ou d'accompagnement et que se poursuive les dérives qui existaient au CHSCT sur le non respect des délais, voire même d'absence de réponses aux avis,. Nous refusons de participer à la construction d'orientations stratégiques, d'indicateurs, de chartes, de QVT. Nous porterons les revendications des personnels, d'exiger des enquêtes, l'étude des registres et une véritable prévention qui ne peut être que primaire. Nous n'aurons de cesse de mettre l'employeur devant ses responsabilités et dénoncer son inaction si nécessaire.

Si la ministre se préoccupe de santé, de sécurité et de conditions de travail alors il lui faudra commencer par donner les moyens de reconstruire, dans la plupart des établissements, une véritable médecine de prévention avec un nombre suffisant de médecins et un véritable suivi médical des agents dont c'est le droit.